

SEANCE DU 24 AVRIL 2009

L'an deux mil neuf le vingt quatre Avril à dix huit heures , le Conseil Municipal de la commune de Souillac sur convocation des élus et affichage le 14 Avril 2009, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Salives à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAVAL, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Etaient présents : Messieurs LAVAL –LEYMERIGIE – TERRIEUX – HUTIN – THOMAS – MESKITI – POUGET – MACHEMY – JOUEN – ARPAILLANGE. Mesdames HAYAT – PERROT – MARCHI – MONTEIL – HUETE – MABRU – CORNET – ESPITALIE DELBOS – COUTENS – KOWALIK.

Absents : Messieurs CAMPOT – JAOUAD – CHASTAGNOL – DEBEDA – Mesdames SOULIE CLEDEL – AZNABET – BARDET.

Pouvoirs : CAMPOT à LAVAL – JAOUAD à MARCHI – AZNABET à PERROT – CHASTAGNOL à MACHEMY – BARDET à COUTENS – SOULIE CLEDEL à LEYMERIGIE.

Mesdames MONTEIL et KOWALIK sont élues secrétaires de séance.

Monsieur le Maire a le plaisir d'accueillir et de présenter Madame Brigitte BOUYSSONNIE qui prendra ses fonctions de Directrice Générale des Services à compter du 08 Juin 2009.

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION – SIGNATURE DU MARCHÉ

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur TERRIEUX rappelle à l'assemblée la procédure suivie pour la reconstruction de notre station d'épuration pour une capacité de 8 500 équivalents habitants :

- lancement d'un appel à candidatures fin 2008, la commission d'appel d'offres lors de la séance du 19 Décembre 2008 a retenu 10 entreprises qui ont été invitées à remettre une offre
- au vu du dossier de consultation, nous avons enregistré, lors de la réunion de la commission d'appel d'offres du 10 Mars 2009, huit offres qui ont fait l'objet d'un examen approfondi par notre maître d'œuvre le bureau SOCAMA de Tulle.

- les 6 et 7 Avril 2009 nous avons procédé à un audit de l'ensemble des candidats
- à l'issue des négociations et au vu des éléments apportés par les entreprises, le 21 Avril 2009 la commission d'appel d'offres s'est réunie une dernière fois et procédé aux notations et classement mettant en évidence 2 propositions très proches : MSE (1 Rue de Cabanis BP 11 – 31242 L'UNION) suivie par ADSF (19 chemin de la violette 31240 L'UNION).

Conformément aux documents présentés, Monsieur le Maire précise que le montant du marché s'élèvera à la somme de 2 145 900 € comprenant l'offre de base ainsi que des options retenues pour un meilleur fonctionnement de l'outil. La proposition de MSE comportant un plus sur l'aspect architectural et intégration dans le site.

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres et considérant que la société MSE donne toutes les garanties pour mener à bien ce projet, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- Autorise son Maire à signer le marché en question pour la somme de 2 145 900 €.
- Autorise son maire à signer tous documents concernant ce projet (permis de construire, dossier loi sur l'eau,..) afin de respecter le calendrier que nous avons validé.

ACHAT TERRAINS DELPECH POUR RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire indique qu'il vient de recevoir une promesse de vente signée de Monsieur et madame DELPECH Roger domiciliés au lieu dit « Les Cuisines » pour une partie des terrains cadastrés section AB N° 298 en partie, 299 en partie et 295 en partie pour plus de

2000 M² au prix global et forfaitaire de 2 500 €. Considérant l'intérêt de disposer de cette emprise, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres autorise son maire à signer l'acte authentique en l'étude de Maître MAUBREY, Notaire à Souillac.

CAMPING MUNICIPAL « LES ONDINES » : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres à 25 voix pour et 1 abstention (Monsieur JOUEN) :

- Autorise son Maire à signer une convention provisoire d'exploitation du camping avec la société Campings Flower pour l'exercice 2009 à compter du 1^{er} Mai.
- Invite la commission à poursuivre son travail en vue de la mise en œuvre du contrat définitif.

CREATION D'UN POSTE SAISONNIER AU CAMPING MUNICIPAL

- Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un emploi de chargé de mission dans l'hypothèse, peu probable, d'une impossibilité de signer la convention provisoire 2009 et propose à l'Assemblée la création d'un emploi à temps complet de régisseur et responsable du camp comme cela était le cas les années précédentes (notamment la délibération du 04 Avril 2008).

AFFAIRES FINANCIERES

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Monsieur le Maire rappelle l'importance de commémorer l'exil des réfugiés d'Espagne pour les jeunes générations. Dans ce but, des conférences ont été organisées le 21 mars 2009.

Monsieur le Maire propose de rembourser les frais de transports de Monsieur Miguel PECINA conférencier, soit un aller-retour Paris Souillac pour un montant de 60,00 €. Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres autorise le remboursement des frais de transport de M. PECINA pour un montant de 60,00 €.

FIXATION DU PRIX DE REVIENT DANS LES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les enfants domiciliés dans les communes voisines, qui ne disposent pas de structure élémentaire ou maternelle, sont accueillis en majorité dans les établissements scolaires de Souillac. Il rappelle aussi que les montants de participations aux charges de fonctionnement n'ont pas été réévalués depuis 2002 et propose donc, de majorer les montants de participation comme suit :

Par enfant accueilli à l'école maternelle : de 550,00 € à 600,00 €/an

Par enfant accueilli à l'école primaire : de 350,00 € à 400,00 €/an

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve les montants de participation comme définis ci-dessus.

VIREMENT BUDGET EAU

Sur le budget primitif les prévisions pour les redevances pollution à l'Agence de Bassin avaient été portées à l'Article 6373, alors que ces écritures doivent être passées au 701249.

Monsieur le Maire demande un virement de crédit vers ce compte. Accord à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état des produits irrécouvrables transmis par Monsieur le Receveur Municipal en date du 28 Mars 2009 portant sur le budget commune, pour l'exercice 2008 pour une somme de 2610 € (loyer impayé local commercial, rue de la Halle). Compte tenu de l'absence de paiement de cette somme, malgré les efforts de relances, Monsieur le Maire propose donc l'admission de cette créance en non valeur. Considérant la réelle difficulté de recouvrer cette somme, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres accepte la proposition de son Maire d'admettre cette créance en non valeur.

ACHAT DE « TOUTOUNETTES »

Monsieur le Maire précise qu'il vient de passer commande de petit matériel **dont le montant unitaire est inférieur à 500 €** à savoir :

- SEPRA environnement (20 toutounettes)..... 10 009,92 € TTC

Monsieur le Maire propose de mandater ces factures en investissement **chapitre 2188 et 2183 opération 126**. Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve la proposition de son Maire et l'autorise à mandater ces factures

CONVENTION PARTENARIAT FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'embellissement et le fleurissement de la ville, une convention avait été mise en place avec les commerçants et hôteliers. Monsieur le Maire propose donc de signer une convention entre la ville de Souillac et le Restaurant Istanbul, géré par M. et Mme Gevik, situé 1 Bd Louis Jean Malvy. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- approuve la proposition de son Maire et l'autorise à signer la dite convention
- approuve l'installation de 3 bacs à fleurs moyennant une participation de 300 € TTC (soit 100 € TTC pièce) du Restaurant Istanbul.

AFFAIRES DU PERSONNEL

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant les besoins des services et les possibilités d'avancements de grades pour l'année 2009,

Pour la commune :

- un adjoint technique de 1^{ère} classe peut être promu adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- un adjoint technique de 2^{ème} classe peut être promu adjoint technique de 1^{er} classe,

Vu les tableaux des emplois, le Maire propose à l'Assemblée :

LA CRÉATION

Pour la commune :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (au 1^{er} juillet 2009)
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (dès que le reclassement de l'agent sera effectif)

LA SUPPRESSION :

Pour la commune :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (au 1^{er} juillet 2009)

Pour le service des eaux :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (dès que le reclassement de l'agent sera effectif)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'adopter la modification des tableaux des emplois ainsi proposée,
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.

LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

Le Maire propose au Conseil Municipal la liste des emplois concernés ainsi que les conditions d'occupation :

1 - Emploi de gardien de la plaine des jeux et des installations sportives

Nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement situé rue des Anciens d'Indochine, stade municipal, composé de 2 pièces.

Consenti : à titre gratuit ainsi que la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : d'adopter le liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

NOMINATION DE RUES ET LIEUX

Monsieur le Maire propose de procéder à une nomination de rues et de lieux jusqu'à présent sans dénomination sur Souillac à savoir :

LIEUX	NOMINATIONS
De la rue Croix Saint-Jean à l'extension du Lycée Louis Vicat	Allée Emile MOMPART
Du RD 804 au chemin Corpus Cristi	Rue Jacques MERQUEY
Du boulevard des Molières vers les maisons CORTACERO et PIECHOSKI	Chemin des Vignes
Les Embaysses : - de l'avenue de Sarlat à l'avenue du 8 Mai - De la rue J. DELMAS à l'avenue du 8 Mai	Rue Jean DELMAS Rue des Embaysses
Lotissement PIVAUDRAN	Allée Georges PIVAUDRAN
De l'avenue de Verdun au chemin des Amoureux	Rue Paule THIBAUT

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve la proposition de son Maire

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Monsieur THOMAS délégué au syndicat de l'aérodrome Brive-Souillac précise que le nouveau président Monsieur NESTI membre de la société civile s'est donné comme objectif d'accélérer la fin des travaux pour une ouverture prévue en juin 2010 compte tenu de l'impact attendu sur l'économie locale notamment touristique. Les marchés pour la tour vigie et bloc technique sont attribués pour environ 5 Millions d'euros, le solde des VRD le sera la semaine prochaine (3,5 Millions d'euros en baisse par rapport aux estimations).

Le dossier Souillac Sur Dordogne a été remis officiellement à Monsieur MIQUEL Président du Conseil Général lors de sa visite sur notre commune le 23 Avril 2009 pour obtenir l'avis du département sur cette adjonction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Les Secrétaires,

Le Maire,